

Permettez-moi maintenant de poser la question suivante: un billet d'un dollar créé par le ministre fédéral des Finances, lequel dollar est garanti par 25 cts d'or,—créé et prêté à l'une des banques à charte du Canada,—est-il un argent sain ou un drôle d'argent? Et pourquoi?

Un billet du Dominion d'un dollar créé et prêté à une banque par le ministre des Finances du Canada, sous le régime de la loi financière de 1914, mais garanti par une obligation du Dominion du Canada, constituait-il un dollar sain et pourquoi?

Les 16 millions de dollars créés par le ministre des Finances en vertu de la loi financière de 1914, garantis uniquement par des titres ferroviaires et mis en circulation plutôt que prêtés, c'est-à-dire dépensés aux fins de l'État, constituaient-ils des dollars sains ou non? Ou, enfin, un seul des 10 millions de dollars créés par le ministre des Finances en vertu de la loi de finance de 1914, sans aucune garantie, sauf le crédit du Canada, c'est-à-dire sa capacité de fournir les biens et services le moment voulu, ces billets étant mis en circulation, constituait-il un billet sain ou non?

Il faut répondre que tous ces billets étaient valables, pourvu qu'il y eût au Canada suffisamment de biens et services en échange, sans que résulte une rareté de biens accompagnée par une hausse des prix découlant de cette rareté.

Il est très important que nous nous débarassions de l'idée fausse que nous nous faisons depuis quelques années lorsque nous pensons que l'inflation consiste tout simplement en une augmentation des prix. En réalité, l'inflation est une augmentation des prix consécutive à une pénurie de marchandises.

Dans le chapitre IV du rapport de la Commission royale d'enquête sur la banque et la monnaie du Canada, lord Macmillan et sir Charles Addis, les deux commissaires chargés de représenter certains puissants intérêts de la ville de Londres,—chose très importante pour les Canadiens,—ont publié des déclarations et des conclusions pour justifier leurs critiques dirigées contre les lois financières de 1914 et 1923 qu'ils jugeaient défectueuses et insuffisantes et recommander l'institution d'une banque centrale au Canada, la Banque du Canada.

Les deux principaux membres canadiens de la Commission, sir Thomas White et M. Beaudry Leman se sont opposés fermement et énergiquement aux vues des deux porte-parole des importants intérêts de la ville de Londres. Sir Thomas White a exprimé son opinion divergente, sur cette partie du rapport, dans un mémoire de maître quant au fond et à la forme, mémoire qui fait l'objet

des paragraphes 141 à 148 inclusivement du rapport traitant des dépôts bancaires au Canada en vertu des lois financières de 1914 et 1923; le premier mémoire de sir Thomas White figure en page 83 du rapport.

Sir Thomas White a, par contre, soumis un mémoire contradictoire encore plus complet et plus incontestable au sujet des lois financières de 1914 et de 1923. Il y a fait la preuve absolue des succès sans précédent remportés par elles du point de vue du financement de l'économie canadienne depuis août 1914 jusqu'à la fin de la première Grande Guerre, pendant toute la période de reconstruction et toute la crise jusqu'au 3 octobre 1933, date où il soumettait ce mémoire.

Ce mémoire paraît aux pages 85 à 91 du rapport. M. Beaudry Leman, l'autre principal commissaire canadien, a aussi écrit un mémoire où il s'exprime vigoureusement contre certains arguments et conclusions des représentants de Londres, qui figurent dans le corps principal du rapport. Le mémoire de M. Leman porte la date du 27 septembre 1933 et paraît aux pages 95 à 97 du rapport.

Qui était sir Thomas White? Sir Thomas White était le ministre des Finances du Canada durant la première Grande Guerre. C'est le ministre qui a présenté la loi de finances de 1914. C'est lui qui a appliqué la loi durant toute la première Grande Guerre à titre de membre du gouvernement conservateur et ensuite à titre de membre du gouvernement d'union, il l'a appliquée durant la difficile période de reconstruction. Au cours de sa vie, sir Thomas White a été vice-président de la Banque du Commerce, administrateur de la *Canada Life Assurance Company*, administrateur de la *National Trust Company* et administrateur de la *Steel Company of Canada*. C'est un homme qui mérite d'être écouté quand il parle de questions de finance, traitant, ainsi qu'on le voit à la page 89 du rapport, de problèmes de finance tels que "le remboursement de nos emprunts courants", "le placement d'émissions nouvelles au Canada ou ailleurs", "la vente de bons du Trésor", "l'administration d'une caisse de stabilisation du change", "la diminution du chômage", "le relèvement, par action monétaire, des prix sur le marché intérieur".

A la page 89 de ce rapport sir Thomas White écrit:

Pour la solution de tous ces problèmes, j'estime que le présent système bancaire du Canada, renforcé par les dispositions de la loi financière, met aux mains du gouvernement un instrument beaucoup plus efficace que ce système bancaire contrôlé et régularisé par une banque centrale de création nouvelle, indépendante, en théorie du moins, même du gouvernement du jour.